

Lycée :
 Classe de TST2S
 Enseignement de spécialité STSS
 Période :

Bulle de Formation N°... – Caractéristiques des politiques sociales

Activités technologiques



Storyboard

<p>Repère Programme</p>	<p>Pôle thématique</p> <p>Module Politiques, dispositifs de santé publique et d'action sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> Partie 2 – Quelles politiques sociales et quels dispositifs d'action sociale pour favoriser le bien-être des individus et des groupes ainsi que la cohésion sociale ? 	
<p>Contenu</p> <p>Des politiques sociales, vers l'action sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> Caractéristiques des politiques sociales 		<p>Capacités exigibles</p> <ul style="list-style-type: none"> Montrer comment une politique sociale participe au bien-être de l'individu et des groupes sociaux, à la cohésion sociale Présenter une politique sociale au regard d'un problème social contextualisé
<p>Compétences développées</p>	<p>Soft Skills</p> <ul style="list-style-type: none"> Empathie Compréhension des besoins Adaptabilité Esprit d'équipe Résoudre des problèmes complexes Faire preuve de sens pratique Esprit critique 	<p>Hard skills</p> <p>Compétences numériques</p> <p>1.1 Mener une recherche et une veille d'information 1.3 Traiter des données 2.3 Collaborer</p> <p>Compétences spécifiques S-S¹</p> <ul style="list-style-type: none"> Analyser des faits de société posant des questions sanitaires ou sociales

1 (S-S) : Champ Santé-Social

		<ul style="list-style-type: none"> • Caractériser la cohésion sociale, le bien-être et la santé des populations, des groupes sociaux • Identifier les objectifs des politiques de protection sociale, d'action sociale • Mener une démarche de recherche documentaire et d'analyse de l'information sanitaire et sociale <p>Compétences orales</p>
Objectifs pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> • Appréhender les caractéristiques des politiques sociales • Développer des soft skills • Développer des compétences numériques • Développer des compétences orales à travers la pratique de l'argumentation • Monter en compétences 	
Ressources	<p>Annexe - La lutte contre la pauvreté au temps du coronavirus : constats sur les effets de la crise sur la pauvreté et points de vigilance du comité d'évaluation de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, Note d'étape, 18 octobre 2021, www.strategie.gouv.fr , Dernière consultation décembre 2021</p>	

Organisation

Groupe travail : 3 à 4 élèves choisis de manière aléatoire

Environnement informatique :

- Appareils informatiques : Professionnels
- Système d'exploitation : Microsoft Windows
- Applications : Suite bureautique (LibreOffice, Microsoft Office), Pix (Service public en ligne de mesure, de développement et de certification des compétences numériques), ENT e-lyco

Activité 1 – Entraînement « Epreuve écrite de STSS »

PARTIE 2 : DEVELOPPEMENT S'APPUYANT SUR UN DOSSIER DOCUMENTAIRE

- QUESTION 1 : Expliquer en quoi la crise sanitaire a un effet intense sur la pauvreté à différentes échelles temporelles.
- QUESTION 2 : Présenter l'état des lieux sur la réponse des pouvoirs publics pour limiter les effets de la crise sanitaire sur la pauvreté.

ANNEXE

La lutte contre la pauvreté au temps du coronavirus : constats sur les effets de la crise sur la pauvreté et points de vigilance du comité d'évaluation de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

SYNTHÈSE

En mars 2020 a commencé une crise sanitaire mondiale d'une ampleur inédite depuis un siècle. Un an après sa première note¹ sur le sujet, le comité d'évaluation de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté fait le point sur les impacts de la crise du coronavirus et du premier confinement sur les plus démunis, revient sur la réponse apportée depuis mars 2020 par le gouvernement pour les plus précaires et exprime un certain nombre de points d'attention et de recommandations pour la période à venir. Il s'appuie pour cela sur les données et études disponibles, les informations fournies par les administrations centrales et la Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, les auditions réalisées en particulier des grandes associations de lutte contre la pauvreté et les contributions du 5^e Collège du CNLE et du panel citoyen. Le comité d'évaluation reviendra sur les effets sociaux de la crise du coronavirus dans son rapport de juin 2022 à partir des données et études parues d'ici là.

État des lieux sur les effets sociaux de la crise sanitaire.

Dans sa note d'octobre 2020, le comité s'inquiétait d'un effet intense de la crise économique et sociale sur la pauvreté à différentes échelles temporelles, et avait soulevé un certain nombre de préoccupations quant aux effets de la crise sanitaire pour les plus démunis. Les données et études disponibles permettent d'objectiver la situation pour certaines des inquiétudes du comité. Pour d'autres, cela n'est pas encore possible.

Durant le premier confinement, les plus démunis ont été davantage exposés au virus et leurs conditions de vie se sont plus dégradées que pour le reste de la population, et plusieurs facteurs ont aggravé les risques sur leur santé. Le premier confinement a eu, comme le craignait le comité, un impact sur les inégalités éducatives et sur la santé mentale, en particulier pour les jeunes. Des constats qui correspondent au vécu des membres du 5^e Collège du CNLE et du panel citoyen pendant cette période.

La reprise économique est en cours, la situation actuelle sur le marché du travail se rapproche de celle d'avant-crise et n'est pas marquée par une forte hausse du chômage. On ne constate pas non plus de vague de faillites chez les indépendants. Le nombre d'allocataires du RSA a connu une forte hausse en 2020 qui s'est résorbée par la suite, et les impayés de loyers n'ont pas augmenté pour le moment. Dans les DROM, l'impact du premier confinement

a été moins important que prévu et la situation sur le marché de l'emploi tout comme l'évolution du nombre de bénéficiaires du RSA rassurent. Les effets de la récente quatrième vague ne sont toutefois pas encore connus.

En revanche, le CNLE souligne que la crise a entraîné une hausse du nombre de personnes en situation de précarité, du fait d'un mécanisme d'entrave des sorties et de nouvelles entrées dans la pauvreté de personnes qui en étaient plus ou moins proches (autoentrepreneurs, travailleurs indépendants, travailleurs précaires et étudiants par exemple). On constate par ailleurs une hausse du recours à l'aide alimentaire et l'arrivée d'un nouveau public dans les centres de distribution en 2020, qui témoignent d'une augmentation de la précarité alimentaire. L'effet de la crise et du premier confinement sur les revenus des jeunes, en particulier des classes populaires, est confirmé. Les jeunes ont ainsi été particulièrement fragilisés par la crise (santé mentale, précarité alimentaire, baisses de revenus, etc.).

L'ensemble de ces constats trouve un écho dans la crainte très répandue chez les membres du 5^e Collège du CNLE comme du panel citoyen d'un retour à la normale « en trompe l'œil ». Ces derniers redoutent en effet que la levée de dispositifs exceptionnels ou transitoires révèle les nombreuses difficultés non résolues, voire aggravées depuis le début de la pandémie.

L'évolution selon l'Insee du nombre de personnes en situation de pauvreté monétaire et en conditions de vie entre 2019 et 2020 n'est pas encore établie, et les données sur l'évolution depuis mars 2020 des revenus des indépendants, des ménages modestes et selon le sexe ne sont pas disponibles. Il n'est donc pas possible d'objectiver les inquiétudes du comité sur ces aspects.

Il faut toutefois souligner la hausse significative de la part de la population qui juge sa situation personnelle mauvaise ainsi que la progression du sentiment de pauvreté des jeunes adultes entre décembre 2019 et décembre 2020. Les enfants de 6 à 18 ans ressentent eux aussi une dégradation de leur situation en 2021. Des sentiments partagés par les membres du 5^e Collège et du panel citoyen. Paradoxalement, soulève le panel citoyen, la progression de ce sentiment de pauvreté s'accompagne d'une très faible médiatisation des effets de la crise sur la précarité et la grande pauvreté, comme si le désir de « tourner la page de la Covid » participait « à reléguer la misère et la pauvreté au second plan ».

1. France Stratégie (2020), « La lutte contre la pauvreté au temps du coronavirus : Recommandations du comité d'évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté », note d'étape, octobre.

État des lieux sur la réponse des pouvoirs publics pour limiter les effets de la crise sur la pauvreté et points de vigilance du comité pour la période à venir.

Dans la seconde partie de la présente note, le comité revient sur les huit recommandations faites en octobre 2020. Il dresse quelques constats quant à la réponse des pouvoirs publics à la crise et émet plusieurs points d'attention.

Le comité d'évaluation constate que les pouvoirs publics ont engagé des moyens financiers considérables pour prévenir l'entrée dans la pauvreté, des moyens plus limités pour aider les ménages déjà pauvres. Parmi les aides d'urgence mises en place, l'essentiel a visé à maintenir le revenu des salariés grâce au mécanisme de l'activité partielle. Des dispositifs de maintien des droits ont également été mis en place, en premier lieu pour les allocataires de l'assurance chômage. Le droit à certaines prestations sociales (RSA, AAH, PA et CSS principalement) a également été maintenu de manière dérogatoire, mais pour des montants et un nombre de personnes concernées beaucoup moins importants. Enfin, des aides exceptionnelles monétaires ont été versées dans le courant de l'année 2020, visant principalement les allocataires du RSA et de l'ASS, les familles les plus modestes et certains jeunes précaires.

Les inégalités territoriales engendrées par la crise sont confirmées. Le soutien financier de l'État a permis d'amortir l'essentiel de l'impact de la crise sur les finances des collectivités. Le comité ne dispose pas cependant pas d'informations sur la façon dont ce soutien a été modulé en fonction des besoins des différents territoires.

On ne peut pas encore dire avec précision à qui les mesures d'urgence pour lutter contre la pauvreté ont bénéficié ni quels ont été leurs effets redistributifs, et donc leur impact sur les revenus et la pauvreté. Des études indiquent que la réponse des pouvoirs publics a été bien proportionnée et bien ciblée, et que les aides monétaires d'urgence ont largement bénéficié aux ménages les plus pauvres et aux familles avec enfants. Il faudra attendre les résultats de l'analyse globale des effets redistributifs de l'ensemble des mesures (Insee/Drees) pour disposer d'éléments d'évaluation complets.

Pour le comité, il faut pouvoir évaluer et documenter précisément l'impact des mesures prises par le gouvernement sur les revenus, les inégalités et la pauvreté. Les effets de la crise dans les Outre-mer, ses effets générés et ses conséquences sur les revenus des indé-

pendants et des plus précaires doivent être examinés. Le 5^e Collège souligne également le besoin de données qualitatives. Le suivi de l'évolution de la pauvreté et de la précarité en France « en temps réel » mis en place durant la crise doit être maintenu pour compléter les taux de pauvreté de l'Insee qui lors de leur publication renseignent sur la situation deux années auparavant.

La mobilisation des services publics a été soulignée par de nombreux acteurs. Des associations, le 5^e Collège et le panel citoyen ont cependant fait part de difficultés d'accès accrues aux services publics et sociaux pour les plus démunis. Les moyens humains en charge de la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté ont été mobilisés. Les associations ont joué un rôle essentiel à tous les niveaux pour amortir les effets de la crise et le soutien financier au secteur associatif pour répondre aux besoins révélés par la crise a bien été mis en place par le gouvernement.

Les mesures pour l'emploi, notamment des jeunes, et de soutien des indépendants (fonds de solidarité, report de cotisations) ont permis de limiter les effets de la crise pour ces populations. La situation sur le marché du travail en sortie de crise présente cependant des risques potentiels en termes de précarité et de pauvreté. Elle dépendra notamment du retour à l'emploi des personnes en activité partielle et du nombre de faillites d'entreprises, qui sera connu dans les prochains mois. Par ailleurs, la hausse du nombre de bénéficiaires du RSA en juillet 2021 pour la première fois depuis novembre 2020 pourrait être liée au moins en partie à l'arrêt de la prolongation des droits à l'assurance chômage à la fin juin.

La reprise économique en cours ne doit pas faire oublier que la crise sanitaire a souligné et accentué des inégalités existantes et renforcé la précarité. La garantie d'un accès physique aux services publics, la lutte contre le non-recours, l'aller-vers restent les piliers d'un accès à leurs droits par les plus démunis et d'une reprise inclusive. On ne connaît pas à ce jour les effets à moyen et long terme de la crise, notamment en matière d'inégalités éducatives et de santé mentale. Les publics fragiles, en particulier les enfants, doivent faire l'objet d'une attention accrue dans la période d'après-crise. Il faut entre autres s'assurer de la mise en œuvre sur tous les territoires de l'obligation de formation et de son efficacité, et surveiller les effets des réformes de l'assurance chômage du 1^{er} octobre 2021 et de la contemporanéisation des APL du 1^{er} janvier 2021 sur la situation de publics déjà fragilisés par la crise sanitaire, notamment les jeunes.

Enfin, face à la crise, le gouvernement a mis en place des mesures d'urgence et des mesures plus pérennes pour l'aide alimentaire et l'hébergement d'urgence – les associations ont cependant regretté le manque de relais vers le logement social, contraire à la philosophie du plan « logement d'abord ». Une réforme structurelle est par ailleurs en préparation autour de l'idée d'un revenu pour les jeunes, pour lesquels la crise a confirmé les conséquences négatives de l'absence d'un filet de sécurité monétaire. Pour que cette aide protège les plus fragiles et que les jeunes très démunis et très éloignés de l'emploi puissent en bénéficier, le comité recommande qu'il n'y ait pas de barrières d'accès et que sa durée soit adaptée à la situation du jeune.

TABLEAU 1 : AIDES DE SOUTIEN AU REVENU MISES EN PLACE ENTRE MARS 2020 ET AOÛT 2021, MONTANTS DÉPENSÉS ET NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES EFFECTIFS DE CES AIDES⁷⁰

MESURES	MONTANT DÉPENSÉ	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES
	(RÉALISÉ)	(RÉALISÉ)
Aide exceptionnelle 150 €/100 € par enfant à charge (bRSA, bASS enfants bAPL) – mai 2020	830 M€	3,8 millions de foyers
Aide de 200 € versée aux jeunes de moins de 25 ans précaires – juin 2020	155 M€	800 000 jeunes
Redéploiement de la prestation d'aide à la restauration scolaire - DROM hors Mayotte	25 M€	280 000 enfants
Aide financière individuelle d'urgence familles précaires	33 M€	83 000 foyers
Revalorisation de l'ARS (+ 100 €)	520 M€	3 millions de foyers (dont 5 millions d'enfants)
Aides exceptionnelles 150 €/100 € enfant à charge (bRSA, bASS, enfants bAPL, jeunes non étudiants bAPL) – novembre 2020	930 M€	4 300 000 de foyers
Chèques d'urgence aide alimentaire	8,7 M€	2 500 000 de chèques
Chèques services personnes sans domicile	50 M€	+ de 90 000 personnes
Aide boursiers 150 € – novembre	111 M€	740 000 jeunes
Aide solidarité insertion sociale et professionnelle sortie de la prostitution	51 000 €	281 personnes (91 enfants)
Dispositif d'activité partielle dont dispositif d'activité partielle de longue durée	35,3 Md€ 3/2020-5/2021	Nombre total : N/D 8,4 millions au pic (avril 2020)
Indemnisation activité partielle particuliers employeurs	455 M€	1 500 000 salariés
Dispositif année blanche intermittents du spectacle	750 M€ 3/2020-8/2021 200 M€ 9/21-12/21	47 000 intermittents Mars 2020 à août 2021 N/D
Prime salariés permittents	820 M€	565 000 salariés
Prolongation des droits RSA, RSO et ensemble des aides sociales versées sous condition de ressources par les Caf.	Dépenses brutes : RSA : 110 M€ – PA : 173 M€ Dépenses nettes (estimé) : entre 50 et 100 M€	Tous les bénéficiaires du RSA dont 173 910 avances PA : 50 000
Prolongation des droits à l'AAH et AEEH	AAH : 20 M€ brut 14 M€ net – AEEH : N/D	AAH + AEEH (6 mois) : 85 173 AEEH (3 mois) : 7291
Prolongation des droits à l'assurance chômage (ARE, ASS...)	3,68 Md€	1 200 000 bénéficiaires
Prolongation des droits à la Contribution santé solidaire-CSS, CSS participative et Aide médicale d'État	Pour CSS et CSSP : 155 M€	N/D

Sources : Cnaf, Dares, DGCS, DSS, ministère des Solidarités et de la Santé, Unédic, Cour des comptes, France Stratégie (Comité de suivi et d'évaluation des mesures de soutien financier aux entreprises confrontées à l'épidémie de Covid-19)

Source : La lutte contre la pauvreté au temps du coronavirus : constats sur les effets de la crise sur la pauvreté et points de vigilance du comité d'évaluation de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, Note d'étape, 18 octobre 2021, www.strategie.gouv.fr , Dernière consultation décembre 2021

Activité 2 – Entraînement « Grand oral »

Restituer oralement la production écrite de l'activité 1 au groupe classe.

Activité 3– Développer ses compétences numériques

- Via ENT e-lyco, Onglet « Media Centre » et « Pix »
- Tester les compétences suivantes :

1.1 Mener une recherche et une veille d'information

1.3 Traiter des données

2.3 Collaborer

